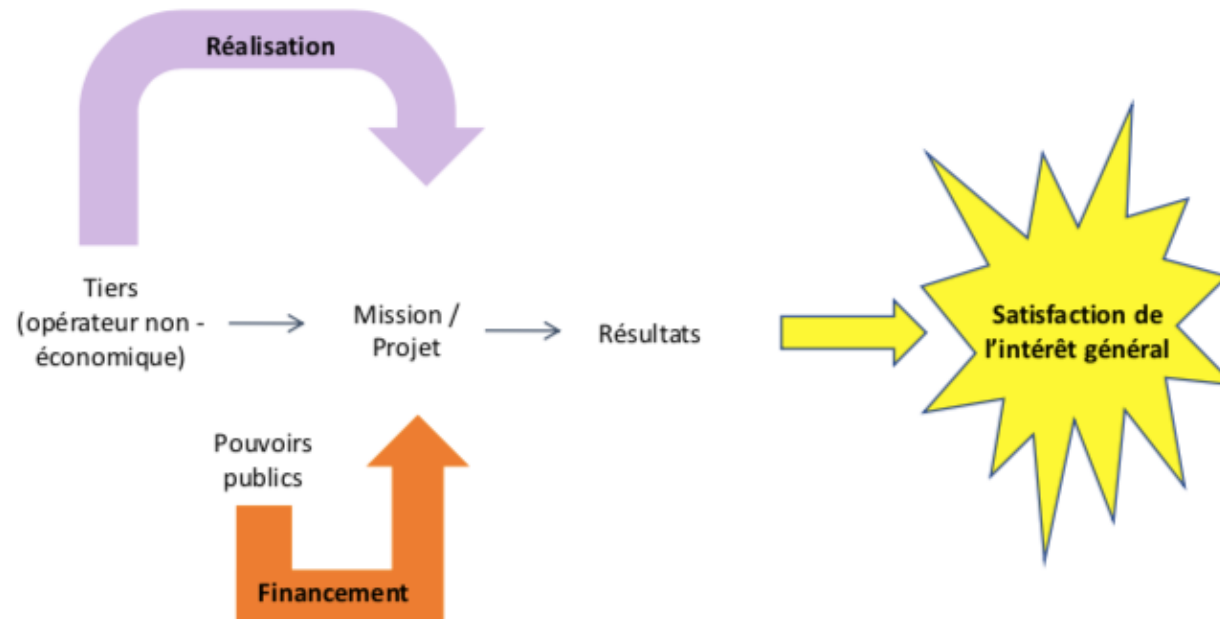


Définition :

Contrat, conclu par écrit, à titre gratuit, par lequel un ou plusieurs pouvoirs publics transfèrent, de manière unilatérale à un tiers, une aide de toute nature dans l'optique du financement d'une œuvre ou d'une activité d'intérêt général.



Exemples types :

- Aide à une association sportive ;
- Aide à une association culturelle ;
- Aide à une association caritative ;
- Aide à la RDI.

NB: forme de donation publique à charge → les pouvoirs publics transfèrent une aide à un tiers qui s'engage à l'employer pour réaliser une mission d'intérêt général.

Figure n°2 : Le contrat de subvention.